

Communiqué de presse des signataires de l'Appel « Non à la précarité à Strasbourg » Evaluation des engagements des futur.e.s élu.e.s de Strasbourg

Les signataires de l'Appel « Non à la précarité à Strasbourg » (25 associations et 14 personnes physiques -cf [liste](#)) ont organisé, le jeudi 5 mars au soir, une table ronde intitulée « **Quelle place pour les personnes en situation précaire à Strasbourg ?** ».

Partant du constat que de plus en plus d'associations, de structures sont obligées de répondre à l'urgence humanitaire, du fait de l'accroissement des situations de précarité, l'objectif était d'échanger sur la situation et de s'engager sur des conditions d'un accueil digne et inconditionnel des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité à Strasbourg.

A l'occasion de la table ronde, les premiers résultats de la « Nuit de la Solidarité », organisée pour la première fois le 4 mars 2020 par le collectif du même nom, ont été présentés par Léna MALO, membre du Collectif. Cette Nuit visait à décompter les personnes sans domiciles afin de mieux identifier leurs besoins et de construire des projets adaptés. Ce sont 279 personnes qui ont été rencontrées par les maraudes (40 femmes et 186 hommes), dont 265 sans solutions institutionnelles ce soir-là. Ce chiffre, photographie à un instant T, ne rend pas compte de l'ampleur des difficultés car il ne saurait être exhaustif. Il permet toutefois d'estimer à 872 les personnes relevant d'un hébergement informel (dont près de 600 en squats) ou sans solutions, qu'il convient d'ajouter aux 2418 personnes en hébergements d'urgence institutionnels sur Strasbourg. Ainsi, le 4 mars 2020, 3290 personnes étaient en situation d'urgence à Strasbourg. Ces chiffres deviennent la référence minimale des associations de terrain pour dimensionner les politiques publiques¹.

Ensuite Marie-Claire CALOZ-TSCHOPP, Professeure titulaire de théorie politique et philosophie politique à l'Université de Lausanne, auteur de « La liberté politique de se mouvoir. Desexil, expulsions, démocratie » (Kimé, Paris, 2019) est intervenue sur ce qui fait « tenir la société », avec la notion fondamentale d'hospitalité. C'est une valeur politique qui vise à éviter le chaos. Elle a rappelé que le droit est fondamental. Ainsi elle a réaffirmé le droit d'avoir des droits et notamment la liberté politique de se mouvoir.

Mickaël LABBE, Maître de conférences en esthétique et philosophie de l'art, Directeur du Département de Philosophie – Université de Strasbourg, auteur de « Reprendre place. Contre l'architecture du mépris » (Payot, Paris, 2019) a montré comment, très concrètement l'urbanisme pouvait être hostile. Il est revenu sur l'augmentation de la précarité dans nos sociétés et sur les dispositifs mis en œuvre, non pas pour la réduire mais pour ne plus la voir, la mettre à distance. Il a revendiqué le droit à la ville pour tous et plaide pour un urbanisme de l'égard. Membre du jury lors de la cérémonie des Pics d'Or organisée le 02 mars 2020 par la Fondation Abbé Pierre pour récompenser les pires dispositifs anti-SDF, il n'a pas manqué de souligner la 2^e place prise par Strasbourg pour son arrêté anti-mendicité dans la catégorie « Bouge de là ».

Les échanges qui ont suivi, en présence de près de deux cent personnes, ont été riches et marqués par des témoignages forts autour de la question de savoir : « quelle ville voulons-nous ? ».

C'est fort de ces éléments que les signataires de l'Appel « Non à la précarité à Strasbourg » ont rappelé que la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont garantes de la cohésion sociale dans leur territoire, notamment au titre du droit local. Elles sont certes confrontées à des contraintes mais disposent également de marges d'action, d'intervention.

¹Les résultats de la Nuit de la solidarité du 04 mars 2020 sont entièrement téléchargeables ici : <https://nuitdelasolidarite67.fr/nuit-4-mars/>

Ainsi les signataires de l'Appel demandent à la future municipalité un renforcement des actions visant la promotion et le financement des conditions d'un accueil digne et inconditionnel dans une perspective d'intégration sociale et citoyenne des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

Les candidat.e.s aux élections municipales de Strasbourg présents dans la salle ont été interpellé.e.s sur la Charte d'engagements² qui leur a été adressé préalablement.

Cette charte, plateforme de revendications des associations et collectifs citoyens, fait état de 20 engagements dans 4 axes différents.

- Rappeler à l'Etat et au Conseil Départemental leurs responsabilités respectives à l'égard de leurs domaines de compétence.
- Assumer une politique d'hospitalité.
- Renforcer les politiques de solidarité, de santé et de protection des personnes en situations de grande précarité.
- Apporter des réponses opérationnelles quant à l'accueil effectif, au titre du logement, des personnes pour assurer le respect de leur dignité et des droits fondamentaux.

Voici comment les différentes listes (illustrations empruntées à Pokaa - <https://pokaa-strasbourg.fr/>) se sont engagées :



L'action ne s'arrête pas là ! Les signataires de l'Appel ont prévu d'assurer un suivi de la Charte d'engagements. Ils s'assureront de la mise en œuvre par les élus des engagements validés !

Les signataires de l'Appel « Non à la précarité à Strasbourg ».

² https://www.oriv.org/wp-content/uploads/texte_charte_engagements_texte_appel_sign5032020.pdf